

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération n° CCAS-DEL2025-44

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

Objet : Mise à jour des conditions d'admission pour intégrer la Résidence Clairefontaine

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Marcel-LAFOUASSE – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère Municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère Municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale
Mme	Sylvaine	LE STRAT	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
Mme	Rokhaya	KEITA	Présidente de l'association ODAAS
M.	Michel	BÂTARD	Président Halte Répit

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Maïram SY représentée par Mme Françoise PYBOT, M. Laurent GUIGNARD représenté par Mme Annick RAMEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. Maurice BOISDON, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIENT ABSENTS : Mme Sylvie YONLI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annick RAMEAU.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

Vu la délibération n°CCAS2019-47 du 19 décembre 2019, sur la mise à jour des différents outils réglementaires dont les « Conditions d'admission »,

Considérant que dans le cadre de nos obligations en tant qu'établissement médico-social, nous devons apporter de nouvelles modifications sur ce document comme suit :

- Dénomination sociale,
- I. Critère d'entrée : Être locataire de son logement,
- II. Composition du dossier, Entretien administratif, Etat des lieux d'entrée,
- III. Présentation des locaux,
- IV. Offre de service et son organisation, l'hébergement et ses redevances, les parties privatives, les parties communes, la restauration, l'accès aux soins et aux services d'aide à la vie quotidienne, la sécurité, l'animation,

- Ajout du RGPD,
- Ajout de la date de mise à jour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la mise à jour des « Conditions d'admission » à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Vice-Président
Gilbert DALLERAC

